

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Maisoncelle Tuilerie

Séance du 1 Septembre 2021

*L'an deux mille vingt et un le 1 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.*

**Présents :** Mesdames Messieurs BAUDOIN Valentin, COCAGNE Terry, COPPIN Peggy, DERIVRY Emmanuel, ENQUEBECQ Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra, LEVOIR David, LEVOIR Gérard, SARDA Angélique

**Absente excusée :** Madame CRAMET Armance

**Secrétaire de séance :** Madame ENQUEBECQ Sandrine

Lecture du compte rendu de la séance du 7 avril 2021 approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **DELIBERATIONS :**

#### **1) Fixer le montant du cadeau de fin d'année des aînés et des agents communaux.**

Un courrier de quelques administrés a été reçu en mairie demandant de choisir la formule du cadeau de fin d'année.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le colis.

Le montant des colis sera compris entre 50.00€ et 55.00€ par aînés.

Le repas des aînés pourra se faire dès que la situation sanitaire le permettra (Printemps prochain)

La carte cadeaux des agents communaux sera de 30.00€

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, **DECIDE** Pour : 9  
Contre : 1

#### **2) Subvention pour l'association « Les Z'amis champêtres » de Maisoncelle Tuilerie.**

L'association « Les z'amis champêtres » qui vient de se créer a demandé une subvention à la commune afin de pouvoir démarrer.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité**, d'allouer la somme de 1000.00€ à cette association.

**3) Renouvellement de la Convention SPA ESSUILET (Société Protectrice des animaux)**

Choix de l'option A+ pour un montant de 0.54€ par habitant soit 162,64€ pour 2021 et le déplacement de la SPA est de 60.00€ par demande d'intervention.

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**4) Lignes Directrices de Gestion et Projet de délibération fixant les taux de promotion des agents territoriaux proposées par le Centre de Gestion.**

Le projet de délibération sur les ratios d'avancement de grade fixe un taux de 100% pour le grade d'adjoint technique et administratif.  
Suite à cette décision Le Comité Technique du Centre de Gestion rendra son avis.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**5) Sollicitation auprès de la CCOP au SMTCO (Syndicat Mixte des transports Collectifs de l'Oise)**

La CCOP propose l'adhésion au SMCTO afin de regrouper les autorités publiques organisatrices de la mobilité et permet de coordonner les réseaux de transport en commun dans l'Oise (trains régionaux, cars interurbains régionaux, bus urbains, transports à la demande).

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**6) Sollicitation auprès de la CCOP dans le cadre du Fond de concours pour la restauration petit patrimoine (Restauration du monument aux morts) Devis COURTOIS.**

La commune sollicite la CCOP pour adhérer dans le cadre du Fond de concours pour la restauration petit patrimoine (monument aux morts).

Devis COURTOIS le montant de la restauration s'élève à 1529,21 € TTC subventionnée à 50%.

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**7) Devis pour la mise à disposition de benne pour l'enlèvement des déchets divers.**

Un devis forfaitaire pour mettre à disposition une benne s'élève à 760.00 € HT

**Après avoir délibéré Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

**8) Désignation de 3 propriétaires titulaires et de 2 propriétaires suppléants pour le renouvellement de l'Association foncière.**

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner cinq propriétaires exploitants ou non pour le renouvellement du Bureau de l'association foncière, autres que ceux désignés par la Chambre d'Agriculture.

M. le Maire indique qu'un des suppléants actuels, M. DOUCHET Xavier, ne souhaite pas être renouvelé et propose en remplacement de ce dernier, M. LEVOIR Benoît.

Le conseil municipal demande le report de la décision et souhaite connaître les formalités et éléments en accompagnement de l'ordre du jour avant de décider.

**9) Opération Brioches APEI (Association des personnes handicapées mentales et leurs amis de Beauvais et sa région.)**

Vu les restrictions sanitaires **Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité** d'allouer un don de 200.00€ à L'APEI.

**INFORMATIONS :**

**a) Horaires de tonte.**

Au vu de multiples remarques suite à la diffusion des changements (suppression des dimanches)

Le Conseil Municipal décide de remettre le dimanche de 10h à 12h

**.Pour : 6 Contre : 4**

La décision devra faire l'objet d'un arrêté

**b) Chemin communal**

Il a été présenté un devis par l'entreprise ROLLAND de Fontaine BONNELEAU pour un montant de 360.00€ TTC pour le chargement du tas de terre, à la charge de l'association foncière et 930.00€ TTC pour l'aménagement du chemin piétonnier.

Devis accepté.

**c) Dates des Elections 2022**

Présidentielles 10 et 24 Avril 2022

Législatives 12 et 19 Juin 2022

**d) Lecture des Remerciements**

Mme CHATEL pour ses 95 ans.

Les pompiers, subvention  
Athlétic club Froissy

**Questions diverses :**

Vu les diverses demandes pour la destruction des rats la décision sera examinée au prochain Conseil Municipal

Elagage des haies sera étudié pour chaque propriétaire concerné.

Séance levée à 21h10.

Le Maire Gérard LEVOIR